



LIMINAIRE AU CHS-CT du 05 novembre 2020

Madame la Présidente,

La circulaire du 29 octobre relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire prévoit que *« le télétravail est dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent. Les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine »*. Pour les autres, *« l'organisation du service doit permettre de réduire au maximum le temps de présence pour l'exécution des tâches qui ne peuvent être réalisées en télétravail. »*.

Nous sommes loin du compte, en particulier pour la DRFIP13 notamment par manque de matériel, le taux de télétravailleurs devrait être d'environ 35 % mi-novembre. Contrairement aux annonces politiques les agents n'ont pas été placés en télétravail cinq jours par semaine.

Lors de ce confinement *« le bon fonctionnement des services publics doit être pleinement assuré pour garantir la continuité de la vie de la Nation »*. Dans ce contexte sanitaire *« les conditions de fonctionnement des administrations doivent être aménagées pour protéger la santé des agents et des usagers. »*

Pour Solidaires Finances, l'administration doit par tous les moyens garantir la santé des agents dont elle est responsable, chaque agent doit pouvoir bénéficier des protections indispensables.

Lors du dernier CHS CT nous avons fait le point sur les masques Dim. Ceux-ci ont finalement dû être retirés en raison d'un risque pour la santé. En remplacement, la Direction interrégionale de PACA-Corse a fourni des masques chirurgicaux. Ceux-ci, emballés sous blister, ne comportent que des inscriptions en chinois, sans logo CE certifiant de leur conformité, sans composition claire. L'importation de ce type de marchandises est qualifiée par le Code des Douanes d'importation réputée sans déclaration. Le sujet pourrait prêter à sourire dans d'autres circonstances, mais il s'agit là de la santé et de la sécurité des agents des douanes. Comment être sûr que l'utilisation de ces masques est sans risque ?

Le Guide : *« Je travaille au bureau »* préconise afin de *« Se protéger soi-même et protéger les autres »*, le port du masque, le lavage régulier des mains et le nettoyage des équipements individuels (clavier, souris, téléphone ...) avec des produits désinfectants. Comment les agents peuvent-ils répondre à cette dernière injonction sans le matériel correspondant ? certains sont obligés d'apporter leur propre produit désinfectant. Nous demandons que chaque agent en soit doté individuellement.

Solidaires Finances exige que les prestations incluses dans les marchés de nettoyage et les avenants COVID soient réellement effectuées. Les Directions doivent contrôler les obligations des entreprises prestataires, le nettoyage des locaux et des surfaces : poignées de porte, rampes d'escalier, toilettes, digicode...

Nous rappelons que les économies budgétaires réalisées par l'adoption d'un marché public de nettoyage se ressentent dans la qualité des prestations délivrées. Ceci au détriment des conditions de travail et de la santé des agents.

Enfin dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le dispositif du jour de carence, a été suspendu de fin mars à début juillet et rétabli le 11 juillet. Solidaires Finances rappelle son opposition à ce jour de carence. Nous demandons l'abrogation définitive du jour de carence et, dans l'immédiat, la prolongation de sa suspension.

Avant d'aborder les autres points à l'ordre du jour, nous vous interpellons de nouveau sur la question de l'installation provisoire des agents de la trésorerie d'Aubagne aux « Terres Rouges », qu'en est-il de notre demande de visite des locaux avant installation ?

Un des points de ce CHS CT est « Bercy vert ».

Encore une fois aucun document n'accompagne ce point qui parle pourtant de co-financement, mais co-financement de quoi ?,  
Un guide en ligne nous permet de découvrir les 20 engagements pour des services publics éco-responsables.  
Parmi ceux-ci, l'installation de pompes à chaleur ou la végétalisation des bâtiments.

Ce guide explique aux agents ce qui est fait en Centrale et donne des conseils pour une application locale. Quelle ironie ! Alors que pour Solidaires Finances, l'urgence est d'abord de régler les problèmes de chauffage et climatisation du département.

Les agents attendent de leur direction qu'elle s'occupe des infiltrations, des problèmes de ménage, des normes électriques, des huisseries, des remontées d'égout, de l'entretien des « espaces verts » ...

La démarche « Bercy Vert » traduit les engagements du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance en matière de transition écologique, pour réduire l'impact environnemental de son activité. Il s'agit pour nous d'une démarche de communication ministérielle qui ne saurait être financée par le budget CHS-CT.

Concernant la mise à jour du DUERP (document unique d'évaluation des risques) cette période hors du commun n'exempte pas les employeurs de leurs obligations de résultats en matière de sécurité. Ils doivent mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la santé des agents. Cela passe par leur obligation d'évaluer les risques professionnels. La Covid-19 est un risque nouveau qu'il est impératif de prendre en compte au niveau des Directions locales. En cela, elles doivent mettre à jour les DUERP pour inclure ce risque et y associer les mesures qui permettent de le supprimer ou d'en diminuer les effets.

Il est particulièrement nécessaire de rendre compte des effets sur la santé mentale induits notamment par les changements organisationnels incessants (modification des plages de travail et de pause, télétravail...), les nouvelles contraintes de travail, la surveillance soutenue qu'exige le respect des règles de distanciation et les inquiétudes légitimes des personnels par rapport au risque de contamination à tous les niveaux.

Il est nécessaire d'évaluer préalablement les risques et définir des mesures de sécurité et de prévention adéquates .

Nous prenons note de l'actualisation du DUERP de la DRFiP 13, nous serons attentifs à la déclinaison des risques par ligne.

Le risque CoviD-19 doit être intégré à la rubrique 3 « Risques biologiques et infectieux » mais doit également apparaître dans les risques psychosociaux résultant spécifiquement de l'épidémie.

L'ensemble des Directions de ce CHS-CT doit procéder à cette actualisation.

Les charges de travail, les sujétions et les retards accumulés du fait de la crise sanitaire, ainsi que le manque de personnels dans les services sont suffisamment anxiogènes pour ne pas en rajouter. Imposer les réformes, restructurations, regroupements de services, déménagements dans la période est a minima contre-productif, voire scandaleux et carrément indigne.

Solidaires Finances demande la suspension de l'ensemble des réformes qui touchent les administrations au vu du contexte actuel .